

Original: anglais

**PROJET DE MESURES À PRENDRE CONCERNANT L'APPLICATION ÉLABORÉ PAR LE PRÉSIDENT DU
COC EN CONSULTATION AVEC LE GROUPE D'AMIS DU PRÉSIDENT DU COC**

Albanie	Aucune action nécessaire.
Algérie	Lettre concernant la déclaration.
Angola	Lettre sur des problèmes récurrents en matière de déclaration, sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT concernant les observateurs scientifiques nationaux, sur l'absence de réponse à la lettre du COC de 2021 et sur la pêche bien que faisant l'objet d'une interdiction de rétention des espèces de l'ICCAT, tout en notant l'engagement exprimé lors de la réunion annuelle et les progrès graduels en matière de respect de l'exigence du rapport annuel, tout en notant également la possibilité d'une identification l'année prochaine dans le cadre de la recommandation de mesures commerciales de l'ICCAT si des améliorations substantielles ne sont pas apportées, et recommandation que l'Angola sollicite une assistance technique par le biais du Secrétariat, le cas échéant.
Barbade	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, de l'absence de programme d'observateurs scientifiques et de la surconsommation continue de makaire bleu et de makaire blanc.
Belize	Lettre concernant l'inscription rétroactive de navires et demandant des informations supplémentaires concernant les exigences de données historiques sur les DCP, tout en notant positivement les mesures déclarées par le Belize pour résoudre certaines des questions soulevées.
Brésil	Lettre faisant état de la surconsommation continue de thon obèse (4 ans) et informant que la réduction de 125% pour le thon obèse conformément à la Rec. 21-01 para. 11(b) peut être appliquée si les mesures prises pour résoudre cette question sont insuffisantes.
Cabo Verde	Lettre sur des problèmes récurrents de déclaration, les exigences de mise en œuvre concernant les observateurs scientifiques nationaux, l'absence de réponse à la lettre du COC de 2021, et sollicitant un plan de pêche des thonidés tropicaux et un plan de gestion des DCP compte tenu des captures de thon obèse supérieures à 1.000t.
Canada	Aucune action nécessaire.
Chine, Rép. pop.	Lettre concernant la déclaration et l'inscription rétroactive de navires.
Côte d'Ivoire	Lettre sur des problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux.
Curaçao	Lettre faisant état de la surconsommation de makaire bleu, tout en notant une diminution de la surconsommation, et demandant des informations supplémentaires en matière de l'exigence de données historiques sur les DCP.
Égypte	Aucune action nécessaire.
El Salvador	Aucune action nécessaire.
Guinée équatoriale	Lettre sur des problèmes de déclaration, programme d'observateurs scientifiques.
Union européenne	Lettre concernant la déclaration (y compris des questions potentielles concernant le makaire), tout en notant positivement des améliorations, et demandant des informations supplémentaires sur la gestion de l'élevage en Croatie. Demande de nouvelles mises à jour sur les enquêtes relatives au EBFT (opération Tarantelo), tout en remerciant pour les mises à jour importantes fournies à ce jour tant sur l'état d'avancement de l'enquête que sur les mesures prises pour renforcer la mise en œuvre des exigences dans l'UE.
France (SPM)	Aucune action nécessaire.
Gabon	Aucune action nécessaire.
Ghana	Lettre demandant des informations supplémentaires sur les accords d'accès.

Gambie	Lettre sur des problèmes récurrents importants de déclaration et l'absence de réponse à la lettre du COC de 2021, ainsi que sur le respect des responsabilités de l'État de pavillon et de l'État de marché concernant les navires et les produits potentiellement liés à la pêche IUU. Notant la possibilité d'une identification l'année prochaine dans le cadre de la recommandation de l'ICCAT sur les mesures commerciales si des améliorations substantielles ne sont pas réalisées, et la recommandation que la Gambie sollicite une assistance technique par le biais du Secrétariat, le cas échéant.
Grenade	Identification en raison d'importants problèmes récurrents en matière de déclaration, notamment l'absence de rapport annuel, la surconsommation de makaire bleu et les captures d'espadon du Nord sans disposer de quota.
Guatemala	Lettre sur la mise en œuvre de l'exigence de la feuille de contrôle des mesures s'appliquant aux istiophoridés (Rec. 19-05) et demandant de donner suite aux questions soulevées dans la lettre du COC de 2021 et la lettre de réponse du Guatemala.
Guinée Bissau	Maintenir l'identification en vertu de la Rec. 06-13 en raison de problèmes de déclaration récurrents et importants, notamment l'absence de rapport annuel ou de données statistiques pendant six années consécutives ; du maintien de l'interdiction de rétention des espèces de l'ICCAT en vertu de la Rec. 11-15 ; et de l'absence éventuelle de mise en œuvre des recommandations relatives aux istiophoridés et aux requins. Pas de réponse à la lettre du COC de 2021.
Rép.de Guinée	Levée de l'identification en reconnaissance de l'amélioration de la déclaration. Lettre faisant état de problèmes de déclaration.
Honduras	Lettre faisant état de la déclaration tardive
Islande	Aucune action nécessaire.
Japon	Lettre sur la notification tardive des informations d'affrètement et la transmission des données VMS, tout en prenant note de la réponse du Japon qui s'engage à prendre des mesures pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.
Corée	Lettre faisant état de la déclaration tardive et de problèmes de transmission VMS.
Liberia	Lettre sur des problèmes de déclaration, la poursuite de la surconsommation de makaire bleu et d'espadon (sans disposer de quota), pas de réponse à la lettre du COC de 2021 et notant la possibilité d'une identification en vertu de la Rec. 06-13 sur les mesures commerciales si des améliorations significatives ne sont pas apportées.
Libye	Lettre faisant état de problèmes de déclaration.
Mauritanie	Lettre sur des problèmes récurrents de déclaration, absence de réponse à la lettre du COC de 2021.
Mexique	Aucune action nécessaire.
Maroc	Aucune action nécessaire.
Namibie	Maintenir l'identification en raison de problèmes de déclaration, de divergences entre la tâche 1 et le tableau d'application pour le germon, de la surconsommation récurrente de makaire bleu pendant 6 années consécutives avec une augmentation du solde négatif, et de l'octroi de pavillon et de la validation des captures de navires figurant sur la liste IUU.
Nicaragua	Lettre concernant la déclaration, tout en constatant positivement des améliorations par rapport aux années antérieures.
Nigeria	Lettre concernant la déclaration (rapport annuel incomplet) et absence de réponse à la lettre du COC de 2021.
Norvège	Aucune action nécessaire.
Panama	Lettre concernant la déclaration.
Philippines	Aucune action nécessaire.
Russie	Aucune action nécessaire.

Sao Tomé-et-Principe	Identification en raison de problèmes importants et récurrents en matière de déclaration, y compris l'absence de rapport annuel pendant deux ans, et l'encourageant à demander une assistance technique au Secrétariat.
Sénégal	Identification en raison de préoccupations quant au non-respect des responsabilités de l'État du pavillon et de l'État du marché en ce qui concerne la prise de mesures appropriées en réponse à l'activité de pêche IUU, y compris la possibilité de quantités importantes de transbordement illégal et/ou de surconsommation d'espèces relevant de l'ICCAT, comme le montrent les divergences récurrentes entre les exportations et les captures déclarées, la validation des exportations de ces poissons et la surconsommation récurrente de thon obèse. Lettre abordant également les problèmes de déclaration, y compris les données historiques sur les DCP, la mise en œuvre des exigences du programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14), informant que la réduction de 125% pour le thon obèse conformément à la Rec. 21-01 para. 11(b) peut être appliquée si les mesures prises pour traiter le problème sont insuffisantes et demandant un plan d'action décrivant clairement les mesures qui seront prises pour résoudre ces problèmes, afin d'apporter des informations afin que le COC envisage de lever l'identification lors de la réunion de 2023.
Sierra Leone	Lettre concernant la déclaration, tout en constatant positivement des améliorations.
Afrique du Sud	Lettre sur la notification d'un accord d'affrètement et l'importation potentielle de poissons capturés par un navire IUU.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, de la surconsommation continue d'espadon du Sud sans disposer de quota et avec un solde négatif en augmentation, et la poursuite de la surconsommation de makaire blanc.
Syrie	Lettre réitérant les problèmes soulevés dans la lettre du COC de 2021 à laquelle il n'y a pas eu de réponse.
Trinité-et-Tobago	Lettre sur la mise en œuvre d'un programme d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14)
Tunisie	Lettre concernant la documentation aux fins du remplacement d'un navire de thon rouge.
Türkiye	Aucune action nécessaire.
RU	Aucune action nécessaire.
États-Unis	Aucune action nécessaire.
Uruguay	Aucune action nécessaire.
Venezuela	Lettre faisant état d'une surconsommation persistante de germon du Nord et de makaire blanc, et absence de réponse à la lettre de 2021 du COC.
Bolivie	Lettre faisant état de la déclaration tardive
Costa Rica	Levée de l'identification en reconnaissance des progrès accomplis ces dernières années. Lettre soulevant des problèmes liés à la surconsommation persistante d'espadon du Nord et de makaire bleu, tout en reconnaissant les efforts déployés au niveau national communiqués à l'ICCAT dans le COC-308/2022.
Taipei chinois	Aucune action nécessaire.
Guyana	Maintien de l'identification en raison de la surconsommation persistante et importante des espèces relevant de l'ICCAT, tout en notant une amélioration de la déclaration.
Suriname	Aucune action nécessaire.